

Question d'actualité destinée à Monsieur Carlo Di Antonio, 25 mars 2015

« L'interdiction des pesticides tueurs d'abeille »

Mme Morreale (PS).

- Monsieur le Ministre, l'Assemblée nationale française a décidé, il y a quelques jours, d'interdire les produits phytosanitaires qui concernent toute la famille des néonicotinoïdes, un mot un peu compliqué qui recouvre des pesticides très nocifs pour les insectes pollinisateurs. On a déjà démontré la raréfaction des abeilles et des insectes pollinisateurs. Loin de moi la volonté de dire qu'il y a une seule cause. On sait que les causes sont multifactorielles mais on sait aussi le rôle majeur que peuvent jouer ces produits phytopharmaceutiques. La Commission européenne, il y a environ 15 mois, a décidé d'interdire trois molécules de la famille des néonicotinoïdes et, de manière partielle et dans certaines conditions pendant deux années, l'utilisation de ces produits, en disant : « Nous verrons par la suite, la manière dont les ruches se comportent pour voir si nous continuons ou si on arrive à freiner la disparition des abeilles ». L'état sanitaire continue à être inquiétant. Je vous avais interrogé le 8 décembre dernier à l'époque où on n'avait pas encore suffisamment d'informations, mais on sait maintenant, avec le printemps qui arrive et qui est relativement doux, que les résultats qui nous reviennent sont particulièrement alarmants. Je ne vais pas parler d'une situation ou d'une autre, même si la présidente de la Fédération des apiculteurs de Belgique a perdu 25 de ses ruches sur 29. On sait donc, par les contacts qu'on a, que la situation continue d'être particulièrement alarmante, d'autant plus que l'Union européenne, il y a quelques jours, a donné une étude concernant des abeilles sauvages, cette fois-ci, qui montrait que 10 % de ces espèces sont en voie d'extinction et que, si on ne fait rien, 5 % de plus vont l'être très prochainement. Monsieur le Ministre, ne pourrait-on pas, vu la situation qui continue de décliner et vu la désinformation que l'on constate sur ces produits-là, **avoir une politique qui soit plus volontariste, qui aille plus loin ?** Je plaide avec beaucoup de conviction parce que je pense vraiment que nous devrions aller de l'avant et, à l'instar de ce que viennent de faire des parlementaires français, de pouvoir interdire, sur notre territoire, ces produits phytosanitaires que sont les néonicotinoïdes leur son ensemble. On oppose souvent l'agriculture et l'apiculture. Leurs sorts sont pourtant intrinsèquement liés. Je pense que les uns dépendent des autres et ce n'est pas aujourd'hui, alors qu'à 12 heures 30, nous étions avec les agriculteurs qui ont du mal avec les produits laitiers et la disparition des quotas, que je dois le dire que les deux causes sont importantes, mais je pense qu'elles peuvent

coexister et donc, Monsieur le Ministre, ma question est simple : **seriez-vous d'accord d'interdire l'ensemble de ces produits ?**

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal.

- Madame la Députée, ces insecticides neurotoxiques et systémiques, donc les néonicotinoïdes font effectivement la Une de l'actualité depuis quelques années. Nous avions espéré, il y a maintenant deux ans, une décision plus dure au niveau européen, on a parlé d'interdiction et puis, finalement, cela s'est transformé en une partielle interdiction pendant une durée limitée et dans certains usages uniquement. Effectivement, des États ont avancé plus vite et au Parlement, au niveau français, il y a des décisions qui sont en cours. Il semblerait qu'on aille là-bas vers une interdiction. Quels sont les moyens d'interdire, très concrètement ? D'abord, il y a effectivement ce qu'on souhaite, et on continuera à plaider pour cela au niveau européen, que ces produits ne soient plus agréés. Je pense que les études récentes nous forceront, à un moment donné, à aller jusque-là. Deuxième niveau possible en Belgique, c'est que l'agrément ne soit plus attribué et que le produit ne puisse plus être vendu en Belgique. J'avais écrit en 2012 et en 2013 à la Ministre Laruelle pour lui demander d'aller dans ce sens-là. Elle a demandé du temps supplémentaire, des études, et cetera. Cela n'a donc pas été fait et, aujourd'hui, les produits sont toujours sur le marché. Je vais recommencer cette démarche avec la nouvelle ministre, la Ministre Marghem, mais je pense qu'on peut aussi, sur base d'une législation wallonne, peut-être faire avancer les choses. Il y a un décret qui date de juillet 2013 qui encadre l'utilisation des pesticides en Région wallonne. Dans ce décret, il y a un article 4 qui permet, dans certains cas, d'interdire l'usage de certains pesticides. Malheureusement, cet article 4 limite cette interdiction possible à des produits qui seraient utilisés par les pouvoirs publics sur le domaine public. Il n'est donc pas assez large que pour me permettre aujourd'hui d'interdire les néonicotinoïdes dans l'agriculture. Il faut donc modifier ce décret. C'est ma volonté d'élargir les possibilités via ce décret d'interdiction et d'avoir ensuite une possibilité, par arrêté, de définir les substances que nous voulons interdire et les néonicotinoïdes seraient les premières substances que nous voulons interdire et les néonicotinoïdes seraient les premières substances visées par cette modification décrétole et cet arrêté.

M. le Président. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS).

- Je trouve que la réponse du ministre est encourageante. Je le sens convaincu de l'intérêt d'aller au-delà. Il faut dire qu'au niveau de l'Union européenne, comme dans d'autres régions du monde, l'on sait que les lobbyings sont d'importance au niveau des firmes agrochimiques et je pense qu'elles ont obtenu gain de cause et que l'on n'est pas allé aussi loin que l'on aurait dû. Il n'empêche, nous devons avancer au niveau de la Région wallonne et de l'État fédéral et je me joindrai à toute initiative, qu'elle soit ministérielle ou de nos amis parlementaires, pour faire avancer la cause, parce que le temps joue contre nous et dans ce dossier, il faut imaginer qu'il y a une sorte de compte à rebours et que nous devons travailler si pas dans la précipitation, mais avec vitesse, car chaque année, les cris sont de plus en plus alarmants et si l'on a envie de continuer à manger des fruits et des légumes, il faut que nous puissions intervenir de manière plus drastique que ce n'est le cas pour le moment.